



**Délibération n°210312\_12**

**Séance du Conseil d'administration du 12 mars 2021**

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28  
Nombre de membres en exercice : 27  
Membres présents : 17  
Membres représentés : 3  
Quorum : 14

Pour :

**DÉCISION**

AVIS

INFORMATION

**Nomination d'un administrateur au siège de personnalité désignée à titre personnel**

**Vu** les statuts de l'UTBM ;  
**Vu** le règlement intérieur de l'UTBM ;

Considérant que Monsieur Philippe Courtier a donné sa démission le 24 septembre 2020, un siège de membre du Conseil d'administration, au titre de personnalité extérieure désignée à titre personnel en raison de ses compétences et de ses fonctions et qui souhaite s'impliquer dans le développement de l'établissement est vacant.

Considérant que Madame Claire Rossi, a été nommée administratrice provisoire de l'Université de Technologie de Compiègne, et s'est portée candidate pour siéger au Conseil d'administration en lieu et place et de Monsieur Courtier depuis la séance du Conseil d'administration du 25 septembre 2020.

Considérant que Monsieur Christophe Guy a été nommé directeur de l'Université de Technologie de Compiègne par arrêté du 14 janvier 2021 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, il succède à Philippe Courtier et à Claire Rossi depuis le 1er février 2021.

Le Conseil d'administration

**DECIDE**

D'approuver la nomination de Monsieur Christophe Guy, siégeant en qualité de membre désigné à titre personnel en raison de ses compétences et de ses fonctions.



utbm

université de technologie  
Belfort-Montbéliard

Abstention(s) : 2

Votants : 20

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 18

Pour : 17

Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Seyenans,  
Le Directeur  
Ghislain MONTAVON